

Repères concernant le caractère propre et activités relevant de la pastorale

► CONTEXTE

Parmi les responsabilités qui lui sont confiées, le chef d'établissement porte la responsabilité pastorale de l'établissement. Celle-ci se vit en Eglise mais aussi dans le cadre du contrat d'association avec l'Etat. A l'heure où différents contrôles se multiplient et que la raison d'être de l'école catholique reste plus que jamais essentielle, il est important de se donner des points de repères pour bien vivre la mission.

Le caractère propre d'une école catholique a-t-il du sens ? Qu'en dit l'Eglise... qu'en dit l'Etat ? Comment mettre en œuvre les différentes dimensions de la pastorale dans l'école ? Quelle place pour la 25^{ème} heure ? L'organisation des activités relevant de la pastorale nécessite des repères pour garantir la liberté de conscience, le respect de la loi et l'esprit missionnaire.

Nous nous appuierons sur les problématiques rencontrées et les besoins exprimés pour identifier les points d'appui nécessaire au développement spirituel des jeunes et des adultes.

► PUBLIC

Chefs d'établissement du 1er degré

OBJECTIFS	- Se donner des points de repère sur ce qu'est le caractère propre. - Identifier les différents domaines de déploiement de la pastorale dans le cadre de la loi - Avoir des repères précis sur les activités proposées dans le cadre de la pastorale - Mutualiser des expériences - Susciter un esprit d'initiatives
CONTENU	- Repères, réglementations, et orientations pour l'animation pastorale - Apport des participants : questions, réussites, difficultés liées à la responsabilité d'animation pastorale - Témoignages /expériences/initiatives
MODALITES	METHODES - Apports théoriques - Echanges entre participants - Témoignages/expériences d'établissements - Apports en réponses aux questions INTERVENANT - François BOUDET, Adjoint au Directeur diocésain délégué à la Pastorale - Abbé Florent MURZEAU, Prêtre référent de l'Enseignement catholique - Un ou plusieurs CE1 pour témoigner d'initiatives

	De 10 à 30 personnes		La Roche-Sur-Yon (<i>lieu à définir</i>)
	09h00 – 12h15		lundi 19 avril 2027

INSCRIPTION

Avant le 4 mars 2027

Utiliser le formulaire d'inscription en ligne : [Cliquez ICI](#)